



INFORMATIONS RELATIVES A LA TARIFICATION DES CANTINES SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2021/2022



Depuis que la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a pris en charge la restauration scolaire, une tarification harmonisée et identique pour toutes les communes du Bassin de Pompey est progressivement mise en œuvre jusqu'en septembre 2021.

Cette tarification est basée sur les ressources du foyer, transposées en 6 tranches de quotients familiaux (QF) – *délibération intercommunale du 22/09/2016.*

Nous sommes donc à l'issue de cette harmonisation. Ainsi pour l'année scolaire 2021/2022, la tarification des repas sera la suivante pour toutes les communes du Bassin de Pompey soit :

QF<650	650<QF<800	800<QF<1000	1000<QF<1350	1350<QF<1500	QF>1500
3,00	3,40	3,80	4,30	4,70	4,95

Dans certaines situations, des tarifs particuliers sont appliqués :

- Enfant hors Communauté de Communes du Bassin de Pompey : **4,95 € le repas**
- Repas enfant hors délai de réservation (réservation après le jeudi midi pour la semaine suivante) : **6 €**. **Il est rappelé que « hors délai de réservation », les parents ne peuvent pas inscrire leur enfant à la restauration. Seul un changement d'emploi du temps professionnel peut entraîner cette situation, et doit être justifié auprès du service municipal concerné.**
- Repas enfant ayant un protocole d'accueil individualisé (PAI) - repas apporté par les parents : **2,50 €** pour le temps méridien.

La partie administrative (inscriptions, réservations...) est toujours assurée par les communes dans un souci de proximité avec les habitants, et la facturation de l'ensemble des services péri et extra scolaires est établie par la Communauté de Communes.

Le dossier d'inscription ci-joint est à déposer en Mairie de Pompey au plus tard le VENDREDI 16 JUILLET 2021 (voir modalités au dos).

Votre inscription à la cantine scolaire sera reconduite sous réserve d'être à jour du paiement de vos factures lors de la remise du dossier.

Toute information nouvelle concernant la famille peut être renseignée dans le courant de l'année par le portail familles auquel vous avez accès avec votre adresse mail (pour les familles nouvelles, après instruction du présent dossier d'inscription). Les réservations à la cantine et à l'accueil périscolaire se font via le portail famille, ainsi que le paiement des factures dématérialisées correspondantes. Nous vous recommandons fortement le paiement en ligne ou par prélèvement bancaire (autorisations SEPA dans ce dossier d'inscription et sur le portail familles).

Nous vous demandons d'être particulièrement attentifs aux règlements intérieurs de fonctionnement des différents services, et vous en remercions. (www.pompey.fr)

Par constitution d'un dossier d'inscription, vous autorisez automatiquement l'utilisation de votre adresse mail afin de vous transmettre les factures ou des courriers. Si vous vous y opposez il vous faut le signifier par écrit à la Direction de la Restauration de la Communauté de Communes du Bassin de POMPEY.

